

La démarche d'évaluation des risques professionnels

V- L'évaluation des risques à l'Inserm

Rappel historique

- **1994** : Note de la Direction générale de l'Inserm instituant l'évaluation des risques et des moyens de protection correspondants dans les unités, pilotée par le Bureau de la prévention des risques professionnels (BPRP).
- **1995** : Déploiement de l'outil d'évaluation des risques professionnels dans les formations de recherche de l'Inserm conçu par le BPRP, les chargés de mission, les ingénieurs et le médecin coordonateur.
- **1997** : Journées nationales de prévention sur l'évaluation des risques : implication des Comités locaux d'hygiène et de sécurité (CLHS) et des correspondants hygiène et sécurité (CoHS).
Présentation au Comité central d'hygiène et de sécurité (CCHS) des résultats de l'exploitation de la première évaluation générale des risques professionnels à l'Inserm. Sont identifiées des actions spécifiques à mener sur les risques électrique, incendie et biologique.
- **1998** : Campagne de recensement approfondie des risques biologiques (BPRP, mission aux risques biologiques).
- **1999** : Journées nationales de prévention sur le thème du risque biologique.
- **2000** : Nouveau questionnaire sur l'évaluation des risques.
- **2001** : Format informatisé du questionnaire (fichier Excel).
- **2003** : Présentation de l'outil d'évaluation des risques professionnels par le Bureau de coordination de la prévention des risques (BCPR) aux journées de l'Association pour le développement de l'hygiène et de la sécurité dans les établissements de recherche ou d'enseignement supérieur (ADHYS).
- **2004/2005** : Première mise à jour de l'outil par le BCPR Inserm.
- **2008** : Mise en place par le BCPR d'indicateurs de suivi pour la réalisation du document unique national.
- **2012** : Refonte complète de l'outil d'évaluation des risques Inserm par le BCPR et le réseau des conseillers de prévention.
- **2013** : L'Institut Pasteur de Lille adopte l'outil d'évaluation des risques professionnels Inserm pour ses unités.

Démarche



V- L'évaluation des risques à l'Inserm : organisation et démarche

1. La structure effectue son évaluation des risques, réalise son plan d'action et le transmet à la Délégation régionale.

2. Le conseiller de prévention fait une synthèse des documents reçus. Il établit le programme annuel régional de prévention, en complément du programme national.

3. Le chargé de mission rédige le document unique de l'organisme à partir de l'ensemble des synthèses régionales. Validé par le BCPR, celui-ci soumet le programme annuel de prévention pour validation au CHSCT.

Le document unique de l'organisme donne une vision globale de l'ensemble des structures de recherche réparties sur le territoire national.

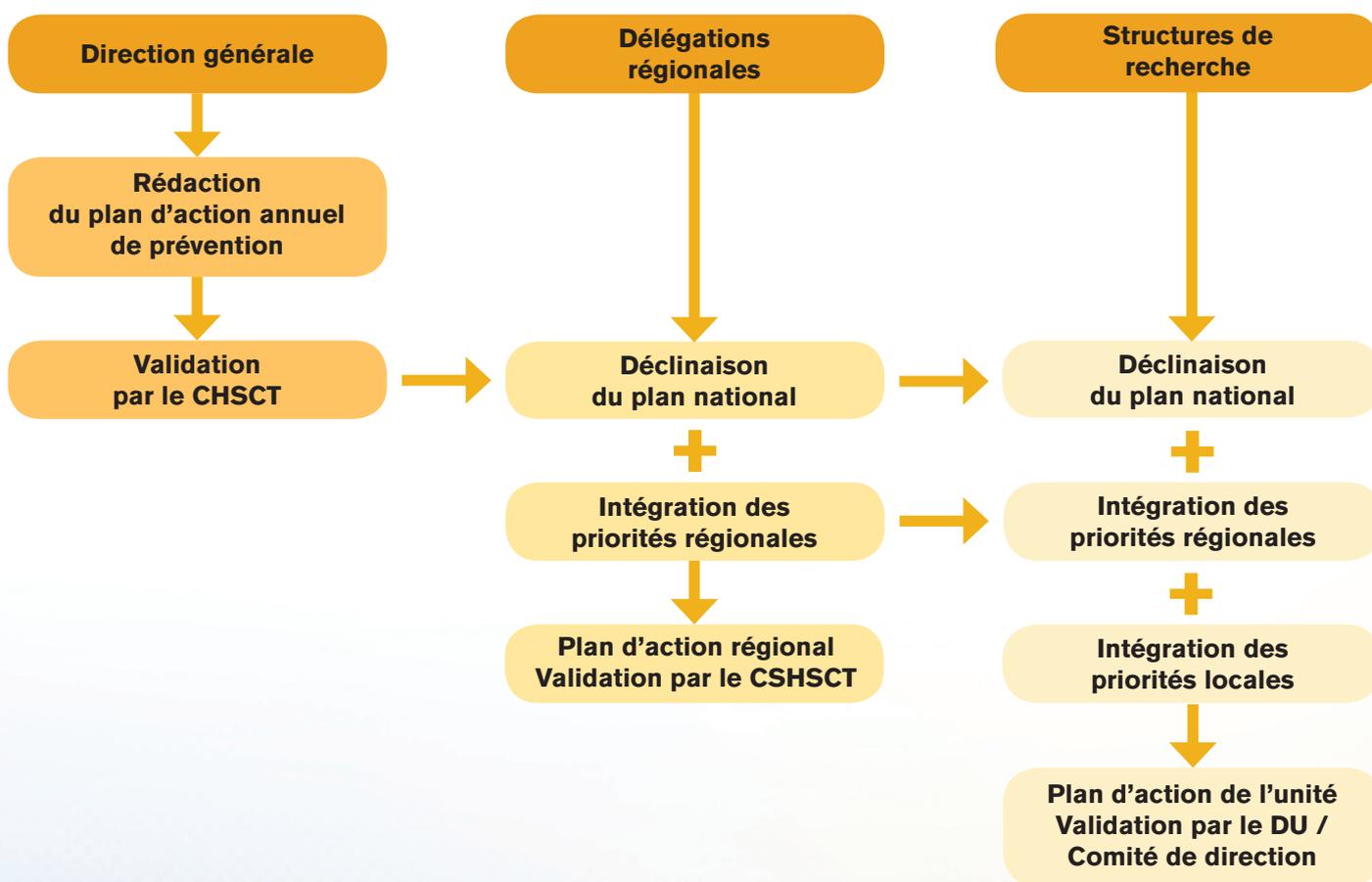
L'analyse des paramètres du document unique conduit à des priorités nationales et des programmes d'actions thématiques tels que :

- la mise en place des journées nationales de prévention pour la sensibilisation et la formation des personnels aux risques dont l'évaluation montre une prise en compte insuffisante,
- des opérations immobilières comme la construction de laboratoire L2,
- des campagnes de contrôle, suivies d'opérations de maintenance et de mise en conformité le cas échéant.

4. Le document unique de l'Inserm est mis à disposition de l'ensemble des acteurs et des personnels.

Le plan d'action, qui peut être pluriannuel, donne les axes d'amélioration de la prévention.

Plan d'action annuel



Bibliographie :

- Instruction générale pour la santé et la sécurité au travail à l'Inserm